

Réforme du stationnement

Stationner sur voirie à Aix-les-Bains

Comment ça marche ?



Ce qui change au
1^{er} janvier
2018



Guichet unique Aix'Pass

04 79 34 00 44

LE PV DEVIENT LE FPS

Partout en France, la réforme nationale de dépenalisation du stationnement payant sur voirie (loi MAPTAM) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

La gestion du non paiement du stationnement, qui relevait de l'État, est désormais assurée par chaque municipalité.

FPS

Le PV de 17 € est remplacé par le Forfait post-stationnement.



À AIX-LES-BAINS : 2 ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT

P

Zone orange

(hyper centre ville)

2h30 maximum

15 minutes gratuites
(par ½ journée, le matin et l'après-midi)

Au-delà de la 1^{re} heure, tarif progressif :

15 minutes → Gratuit

1h → 1 €

1h30 → 2 €

2h → 4 €

2h15 → 10 €

2h30 → 30 €

P

Zone verte

8h maximum de stationnement payant

Au-delà de la 1^{re} heure, tarif progressif :

1h → 1 €

2h → 2 €

3h → 3 €

4h → 3,50 €

5h → 4 €

6h → 4,5 €

7h → 5 €

7h30 → 10 €

8h → 30 €

HORAIRES DE STATIONNEMENT

Du lundi au vendredi



■ Payant ■ Gratuit

Le samedi



À Aix-les-Bains, le stationnement reste gratuit entre 12h et 14h et le samedi après-midi.

ARRÊTS MINUTES

Marquage jaune

Gratuits selon la durée indiquée au niveau de l'arrêt. Le dépassement horaire est pénalisé d'un montant de 35 €.

CONTRÔLE DU STATIONNEMENT

Je n'ai pas payé mon stationnement



Émission du

FPS



Dans les 5 jours

20 €

Après 5 jours

30 €

J'ai payé 2€ mais j'ai dépassé le temps de stationnement



Émission du

FPS



Dans les 5 jours

18 €
(20 € - 2 €)

Après 5 jours

28 €
(30 € - 2 €)

PLUSIEURS POSSIBILITÉS POUR PAYER VOTRE FPS

> Directement à l'horodateur par carte bancaire



> Au Guichet unique Aix'Pass



> Sur le site internet de la Ville : www.aixlesbains.fr

> Avec l'application



Vous serez informé de l'émission d'un FPS via un papillon sur votre pare-brise.

LE PV DEVIENT LE FPS

Partout en France, la réforme nationale de dépenalisation du stationnement payant sur voirie (loi MAPTAM) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

La gestion du non paiement du stationnement, qui relevait de l'État, est désormais assurée par chaque municipalité.

FPS Le PV de 17 € est remplacé par le Forfait post-stationnement.



À AIX-LES-BAINS : 2 ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT



Zone orange (hyper centre ville)

2h30 maximum

15 minutes gratuites
(par 1/2 journée, le matin et l'après-midi)

Au-delà de la 1^{re} heure, tarif progressif :
15 minutes → Gratuit

1h → 1 €
1h30 → 2 €
2h → 4 €
2h15 → 10 €
2h30 → 30 €



Zone verte

8h maximum de stationnement payant

Au-delà de la 1^{re} heure, tarif progressif :

1h → 1 €
2h → 2 €
3h → 3 €
4h → 3,50 €
5h → 4 €
6h → 4,5 €
7h → 5 €
7h30 → 10 €
8h → 30 €

HORAIRES DE STATIONNEMENT

Du lundi au vendredi



■ Payant ■ Gratuit

Le samedi



À Aix-les-Bains, le stationnement reste gratuit entre 12h et 14h et le samedi après-midi.

ARRÊTS MINUTES

Marquage jaune

Gratuits selon la durée indiquée au niveau de l'arrêt. Le dépassement horaire est pénalisé d'un montant de 35 €.

COMMENT RÉGLER SON STATIONNEMENT ? 2 POSSIBILITÉS

À L'HORODATEUR

1 Appuyer sur la touche

2 Faire le choix **1**

3 Saisir son numéro de plaque d'immatriculation

Uniquement les lettres et les chiffres sans les tirets.

AA-123-AA

Exemple : Je saisis AA123AA

OU

S'identifier avec sa carte Aix'Pass

Appuyer sur la touche

Présenter sa carte Aix'Pass au niveau du lecteur de paiement CB sans contact

4 Choisir son mode de règlement et régler pour la durée souhaitée

1€ ou

OU

AVEC L'APPLICATION WHOOSH! SUR VOTRE SMARTPHONE

L'application **Whoosh!** stationnez dynamique vous permet de payer et de prolonger votre temps de stationnement à distance depuis votre smartphone.



LE SYSTÈME PIAF EST MAINTENU



Réservé aux professionnels dispensant des soins ou des services à domicile.

- › 20 minutes consécutives de stationnement gratuit.
- › Au-delà : tarif habituel de la zone de stationnement.

LE GUICHET UNIQUE AIX'PASS



Le Guichet unique Aix'Pass regroupe désormais, en un seul lieu, toutes les démarches liées à la carte Aix'Pass.

Il répond à toutes vos questions sur :

- › le stationnement sur voirie (abonnements, stationnement commercial de proximité, PMR, utilisateurs du PIAF, Forfait post-stationnement...),
- › la gestion des parcs de stationnement,
- › les autres services de la carte Aix'Pass : restauration scolaire, accueil périscolaire, écoles, petite enfance, accueils de loisirs.

Installé dans les anciens Thermes nationaux, le Guichet unique Aix'Pass est à votre service :

lundi 8h-12h / 14h-18h30
mardi 8h-12h / 14h-17h30
mercredi 8h-12h / 13h-17h30
jeudi 8h-12h / 14h-17h30
vendredi 8h-15h

Tél. 04 79 34 00 44
guichetunique@aixlesbains.fr